



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 42264

## Texte de la question

M. Richard Mallié interroge M. le ministre d'État, ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la baisse de l'impôt sur le revenu mis en oeuvre dans les lois de finances 2003 et 2004. Il souhaiterait connaître le nombre de foyers fiscaux et de contribuables qui ont bénéficié de cette baisse pour la commune de la Destrousse (Bouches-du-Rhône) ainsi que le montant moyen par foyer fiscal de cette baisse.

## Texte de la réponse

Il est précisé que seules les données relatives aux revenus 2002 (baisse de 1 % du barème inscrite dans la loi de finances pour 2003) sont actuellement disponibles et figurent ci-dessous.

Nombre de foyers ayant bénéficié de la baisse de 1 % du barème de l'impôt sur le revenu (revenus 2002) dans certaines communes du département des Bouches-du-Rhône

COMMUNES	NOMBRE DE FOYERS bénéficiaires de la baisse	NOMBRE DE CONTRIBUABLES bénéficiaires de la baisse	MONTANT TOTAL de la baisse en EUR	MONTANT MOYEN de la baisse en EUR par foyer bénéficiaire
Belcodène	463	734	13 693	30
Bouc-Bel-Air	4 236	6 777	190 865	45
Cadolive	575	891	15 400	27
La Bouilladisse	1 566	2 503	46 166	29
La Destrousse	754	1 213	20 356	27
Peypin	1 383	2 219	39 773	29
Septèmes-les-Vallons	2 652	4 022	57 302	22

Notice méthodologique : le montant de la baisse de 1 % a été mesuré par différence entre, d'une part, l'impôt simulé, issu de la taxation des contribuables, selon les taux du barème 2002 majorés de 1 % et, d'autre part, l'impôt réel sur les revenus 2002. Les foyers bénéficiaires de la mesure correspondent aux contribuables qui auraient payé un impôt plus élevé ou dont la restitution des crédits d'impôt aurait été inférieure si le barème

n'avait pas baissé.

## Données clés

**Auteur** : [M. Richard Mallié](#)

**Circonscription** : Bouches-du-Rhône (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 42264

**Rubrique** : Impôt sur le revenu

**Ministère interrogé** : économie

**Ministère attributaire** : économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 juin 2004, page 4593

**Réponse publiée le** : 21 septembre 2004, page 7308